



**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2025**  
**N°324 - 2025**

**NUMÉROTATION 10 B RUE DES ETANGS**

**Le Maire de CHATEAUBOURG :**

**Vu** les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît nécessaire de compléter la numérotation de la rue des Etangs pour identifier les immeubles bâties et pour faciliter leur desserte,

**CONSIDERANT** que le numérotage des bâtiments constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le numérotage des bâtiments est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le numérotage des parcelles 298 A n°2133-765-2257 est fixé comme suit (cf. plan annexé au présent arrêté) : 10 B rue des Etangs.

**ARTICLE 3** : Les plaques sont fournies par la commune, la fixation et l'entretien seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que les numéros soient constamment nets et lisibles. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à son apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie.

**ARTICLE 4** : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**ARTICLE 5** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera adressé à la Préfecture, au Cadastre et notifié aux intéressés.

Fait à Châteaubourg, le 31 OCT. 2025

Le Maire  
Teddy REGNIER

Pour le Maire, l'adjoint délégué  
à l'urbanisme  
Hubert DESBLES



**Notifié aux intéressés le :** 03/11/2025

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.*

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 035-213500689-20251031-31102025324AR-AR

